

L'ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES AU PLUS PRÈS DE LEURS BESOINS

Le soutien à la résolution des différends au sein des filières fait partie des missions originelles du Médiateur des entreprises. Depuis 2020, cette mission s'est renforcée pour accompagner les filières face aux difficultés liées aux crises, par exemple sur les conditions de paiement, les approvisionnements en matière première ou les tensions liées au coût de l'énergie.

Ces actions permettent de mesurer et de partager les difficultés entre acteurs et de traiter les différends dans le cadre de médiations de filières ou de médiations individuelles pour déboucher sur la signature d'engagements partagés.

Cette mission d'accompagnement des filières est complétée par des dispositifs d'action ciblée et temporaire à la demande du gouvernement : comité de crise sur les approvisionnements et les conditions de paiement, comité de crise sur l'énergie, comité de crise du BTP.

Ces dispositifs permettent de réunir autour de la table les fédérations professionnelles et acteurs majeurs pour corriger entre pairs certains comportements anormaux et développer les pratiques responsables.

LE MÉDIATEUR DES ENTREPRISES À VOTRE ÉCOUTE

Pour en savoir plus, demander une médiation ou nous contacter pour solliciter des informations en amont d'une demande, rendez-vous sur notre site internet

www.mediateur-des-entreprises.fr



Suivez le Médiateur sur X



Suivez le Médiateur sur LinkedIn



Pierre PELOUZET
Médiateur des entreprises

«En favorisant la résolution des différends entre acteurs économiques, notre engagement vise à restaurer le dialogue et à renforcer la confiance. Parallèlement, nous promouvons activement le Parcours national des achats responsables, pour encourager des pratiques responsables contribuant ainsi à des relations durables et éthiques au sein du tissu économique. Le soutien des entreprises innovantes et l'accompagnement des filières en difficulté participe également à notre action au service d'une économie plus responsable et harmonieuse.»



LE MÉDIATEUR DES ENTREPRISES

Auprès des acteurs économiques pour favoriser une économie plus performante et responsable

- Un mode amiable de résolution des différends
- Un parcours pour améliorer les pratiques d'achat
- Le soutien des entreprises dans leurs projets d'innovation
- L'accompagnement des filières au plus près de leurs besoins

UN MODE AMIABLE DE RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

Le Médiateur des entreprises s'adresse à tous les acteurs économiques, tant publics que privés. Ce service public propose d'aider à résoudre les différends contractuels ou relationnels entre deux parties rapidement et de façon amiable. Cette mission aide ainsi à préserver la relation commerciale et les intérêts de chacun.

- Service gratuit, rapide et confidentiel
- Des médiateurs présents sur tout le territoire
- Demande simple sur le site web du Médiateur des entreprises

Dans quels cas faire appel au Médiateur?

- Clauses contractuelles non respectées ou déséquilibrées
- Modification unilatérale ou rupture brutale de contrat
- Non-respect d'un accord verbal
- Conditions de paiement non respectées
- Services ou marchandises non conformes
- Spoliation ou détournement de propriété intellectuelle
- Travaux supplémentaires non payés
- Désaccord sur le montant des avances ou pénalités
- Désaccord avec un bailleur
- Hausse des prix unilatéralement imposée par un fournisseur
- Etc.

Le Médiateur des entreprises à votre écoute

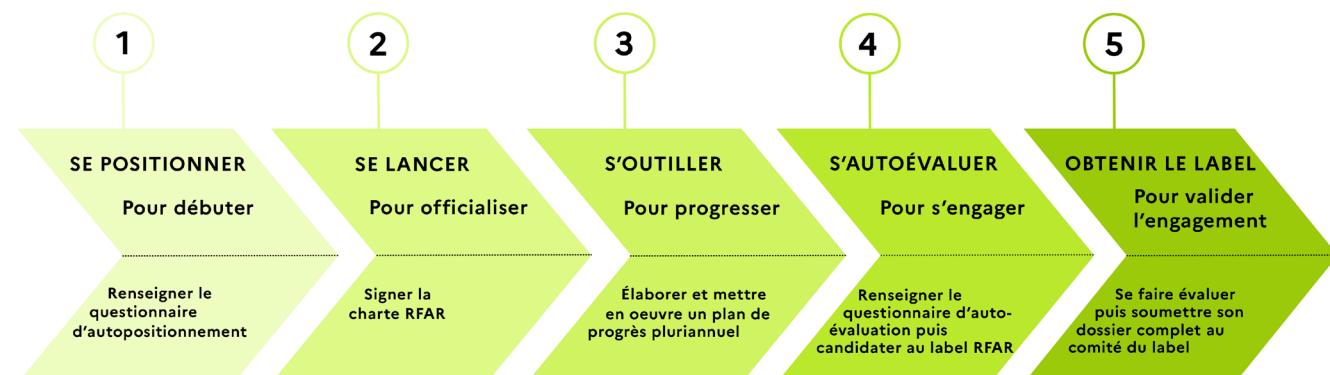
Pour savoir si un différend que vous rencontrez avec un partenaire économique est éligible à la médiation rendez-vous sur notre site internet : bouton « Demander une médiation ». Si vous souhaitez poser une question au Médiateur des entreprises vous pouvez également le faire en cliquant sur le bouton « Contacter le médiateur »

UN PARCOURS POUR AMÉLIORER LES PRATIQUES D'ACHAT

Le Parcours National des Achats Responsables, animé par le Médiateur des entreprises et le Conseil National des Achats, repose sur deux piliers :

- La charte Relations fournisseurs et achats responsables vise à inciter les organisations signataires à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs.
- Le label Relations fournisseurs et achats responsables distingue les acteurs économiques ayant fait preuve de relations équilibrées avec leurs fournisseurs et ayant su intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale dans leur politique achats.

5 étapes majeures jalonnent ce parcours



Vous avez accès aux ressources documentaires gratuites sur www.mediateur-des-entreprises.fr ainsi qu'à des mesures d'accompagnement tout au long de votre démarche

LE SOUTIEN DES ENTREPRISES DANS LEURS PROJETS D'INNOVATION

Le Médiateur des entreprises peut être saisi sur certains sujets freinant l'innovation notamment sur la propriété intellectuelle ou les différends entre entreprises et laboratoires publics ou privés.

Le dispositif de référencement des acteurs du conseil en CIR-CII (crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt innovation) permet d'améliorer les relations entre les entreprises et leurs partenaires conseils. En leur facilitant l'accès à ces outils, le Médiateur des entreprises permet aux entreprises innovantes de nouer des relations plus apaisées avec l'administration soucieuse d'une utilisation efficiente des fonds publics.

Les sociétés de conseil référencées par le Médiateur des entreprises en matière de CIR-CII couvrent l'ensemble des entreprises, quels que soient leur domaine d'activité et leur taille (startups, PME, entreprises de taille intermédiaire et grands groupes).